



Annexe « prévention et réduction des addictions » 2024

Les actions attendues doivent cibler l'ensemble de la population à tous les âges de la vie et en particulier :

- Les jeunes: notamment ceux relevant de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse; les jeunes en formation professionnelle (lycéee professionnel et mycées agricoles...), les scolaires (avant l'entrée au collège), les collègiens, les lycéens, les étudiants, les sportifs...
- Les femmes enceintes et leur entourage ;
- Les personnes sous main de justice ; les détenus ;
- Les personnes en situation de handicap ;
- Les personnes présentant des troubles psychiques ;
- Les personnes vulnérables ;
- Les personnes précaires ;
- Les personnes en insertion sociale et professionnelle.



Les actions doivent se déployer prioritairement sur les territoires de santé ou de projet sur lesquels existent :

- un Contrat Local de Santé (CLS validé ou en cours de signature);
- un Conseil Local de Santé Mentale. (CLSM)

Pour les acteurs sanitaires et médico-sociaux, les projets présentés devront démontrer en quoi les actions sont complémentaires de celles conduites au titre de leurs misisons socles.



Les actions proposées doivent répondre aux objectifs :

- de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027,
- du plan national de lutte contre le tabac 203-2027,
- des <u>orientations du 4^{ième} plan santé au travail 2021-2025</u>,
- du projet régional de santé de Corse 2023-2028 dont l'objectif global est de :
 - o permettre à la population de bénéficier à tous les âges de la vie d'interventions coordonnées en prévention des addictions avec ou sans substance ;
 - o d'accéder à une offre diversifiée, graduée et cohérente d'accompagnement, de prise en charge et de soins en addictologie sur l'ensemble de la région ;
 - o de bénéficier de la compétence de partenaires impliqués et coordonnés dans cette mission.

Les actions suivantes sont attendues :

- Actions de formation au repérage précoce et à l'intervention brève des professionnels de l'enfance, des professionnels de santé, de l'éducation nationale et de l'enseignement, de l'animation, du sport, de la culture, du monde professionnel en général. Faciliter les bonnes pratiques pour les professionnels et les aidants dès les premiers usages problématiques de produits ou de comportement.
- Accompagner les parents dans le repérage précoce des conduites addictives avec ou sans substance (d'écrans/jeux...) avec une action d'aide à la parentalité dans leur rôle éducatif.
- Actions de communication en faveur de la prévention par tout support (physiques ou digitaux) pour contribuer au changement de regard de la société insulaire sur les addictions;
- Accompagnement des élus dans la gestion des conduites addictives
 - Aide à la mise en œuvre du guide référentiel de la MILDECA et santé au travail ;
 - Organiser des espaces de dialogue entre les professionnels, les élus et les citoyens ;
 - Accompagner les élus dans le déploiement des espaces publics sans tabac.





- <u>Actions itinérantes de prévention des jeunes</u> aux risques de consommation de substances psychoactives anciennes ou nouvelles (cannabis, cocaïne, MEC, MDMA...) et à l'usage détourné de produits licites : protoxyde d'azote... :
 - <u>Sur leur lieu de vie</u>: établissements d'enseignement, campus, associations sportives et culturelles; maisons des adolescents, missions locales...
 - <u>Sur les lieux publics</u>: par « l'aller vers » sur le périmètre des établissements d'enseignement, des maisons de quartiers, squares, places publiques, plages, parcours sportifs, lieux festifs (sorties de boîtes de nuit, festivals, fêtes nationales ...)
- Actions de prévention des jeunes par l'acquisition de compétences psychosociales :
 - Aux risques d'être démarchés pour la consommation de substances toxiques à l'entrée dans le secondaire,
 - Aux addictions sans substance : mésusage du numérique...
 - A la consommation du tabac et ses risques sanitaires afin d'éviter l'entrée dans le tabagisme
 - A la consommation d'alcool notamment par effet de groupe.
- Actions innovantes : « <u>prévention des jeunes par les jeunes »</u>, par tout support de communication sur les différentes addictions :
 - Tabac
 - Cannabis et drogues
 - Alcool
 - Ecrans
 - Jeux d'argent
- Actions de prévention par les « étudiants-pairs », aux risques de Binge Drinking,, aux risques accidentogènes sous l'emprise de stupéfiants ou de forte alcoolisation : SAM (soirées sans accident mortel)...

Ces actions doivent aussi favoriser les environnements promoteurs de santé

- Contribuer au changement de regard sur le tabagisme en vue de la première génération sans tabac en 2032.
- Inciter et accompagner le sevrage tabagique par des actions innovantes et variées.
- Favoriser le sevrage tabagique des personnes en situation de handicap accompagnées en établissement.
- Accompagner la femme enceinte dans un environnement sans tabac et protéger l'enfant à naître de l'exposition aux substances psychoactives pendant la grossesse.
- Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle et sociale de l'usager en l'aidant au sevrage de substances psychoactives par une action complémentaire de réappropriation de l'image de soi en lien avec une remise en forme par l'activité physique